

ALLIANCE INVESTISSEMENT

société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 250.000 €
dont le siège social est 14 rue de l Ingenieur Robert Keller
75015 PARIS

IMMATRICULEE AU RCS PARIS N° 884 856 097

PROCES-VERBAL DE LASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mil VINGT SIX
Le 25 FEVRIER
A 10 Heures

Les actionnaires de « ALLIANCE INVESTISSEMENT » Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) Euros, dont le siège social est sis 9 Rue Esquirol 75013 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société à l'issue de la signature des Statuts de ladite Société.

SONT PRESENTS

➤ *Monsieur Stein William,*

L'Assemblée des Actionnaires est présidée par Monsieur Stein William, élu à cette fonction.

Monsieur Stein William constate que la totalité des Actionnaires est présente ou représentée et déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer en vue de l'ordre du jour

Monsieur le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

II - POUVOIRS

Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des Actionnaires décide de transférer le siège social de la société à compter du 25 Février 2026 du 9 Rue Esquirol 75013 Paris au 31 Avenue de Segur 75007 Paris

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés donne tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités et notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les actionnaires présents ou par leurs mandataires.